

GUIDE AUX PARENTS

PROGRAMME CAMP DE JOUR 2025 – École St-Pie-X

Viens te faire des souvenirs pour la vie et
des amis exceptionnels 😊 😊 😊

TABLE DES MATIÈRES

CODE DE VIE DU CAMP ÉCOLE ST-PIE-X

Code de vie	2
Gestion de la discipline	2
Intimidation.....	3

FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR

Horaire et lieux	4
Les groupes	4
Arrivée et départ des enfants.....	5
Médicaments / Maladie.....	5
Dîner et collations.....	6
Frais de retard	7

INFORMATIONS IMPORTANTES

Tenue vestimentaire	7
Protection solaire	7
Crédit d'impôt.....	8
Liste du sac à dos	8

CODE DE VIE

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

Général

- ~ Être toujours en présence d'un animateur.

Respect de soi

- ~ Être de bonne humeur et participer activement aux activités.
- ~ Porter des vêtements décents et qui permettent de participer aux activités sportives.
- ~ Employer un langage poli et respectueux.

Respect des autres

- ~ Faire preuve de respect envers **toutes** les personnes qui fréquentent le camp de jour. (enfants, parents, animateurs, coordonnatrice, etc.)
- ~ Ne pas détruire, briser ou voler le bien d'autrui.
- ~ Écouter les consignes qui me sont demandées et agir en conséquence.
- ~ Aucune forme de violence ne sera tolérée, qu'elle soit verbale, physique et/ou psychologique.

Respect de l'environnement

- ~ Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel et/ou l'environnement.
- ~ Ne pas laisser traîner ses déchets et/ou ses effets personnels.
- ~ Tenir les lieux propres et en bon état.

GESTION DE LA DISCIPLINE

Conséquences à une infraction mineure

Une infraction mineure est un geste ou un langage qui est jugé inapproprié, mais qui peut être géré par l'animateur ou la personne responsable sur les lieux. (Ex : refus de participer, bris de matériel mineur, querelle entre enfants, non-respect des consignes)

1. Avertissement verbal
2. Avertissement écrit entre l'animateur et l'enfant
3. Retrait d'une activité régulière
4. Appel aux parents

Au 2^e appel : Rencontre entre les parents, l'enfant, l'animateur et la coordonnatrice.

Au 3^e appel : Suspension d'une journée de l'enfant avec une rencontre.

Au 4^e appel : Suspension indéfinie de l'enfant (La durée sera à la discrétion de la coordonnatrice).

Conséquences à une infraction majeure

Une infraction majeure est un geste ou un langage jugé inapproprié, qui peut mettre l'activité, l'enfant et les autres participants en danger. (Ex : fugue, violence, vandalisme)

1. Un constat d'infraction sera remis à l'enfant. Son retour au camp se fera à la signature de celui-ci.
2. Suspension d'une journée de l'enfant avec une rencontre entre les parents, l'enfant, l'animateur et la coordonnatrice.
3. Retrait du programme sans remboursement.

INTIMIDATION

Définition de l'intimidation

L'intimidation prend de nombreuses formes, mais dans tous les cas, c'est l'action volontaire d'un jeune qui en intimide un ou une autre, cherche à le blesser ou à le bouleverser (sans qu'il s'agisse d'un accident). En général, il le blesse ou le bouleverse de nombreuses fois et a un avantage sur l'autre. Parfois aussi, c'est un groupe de jeunes qui intimide un seul jeune.

Définition de taquinage

Taquiner, c'est s'amuser à agacer de manière amicale un ami ou une autre personne et ce n'est pas de l'intimidation. Par contre, un comportement, même anodin, peut devenir de l'intimidation s'il est fréquent et s'il blesse la personne.

Politique contre l'intimidation

Nos jeunes et notre personnel ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale. Nous avons le devoir d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.

Nous pratiquons la tolérance zéro envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de toutes personnes qui fréquentent ou travaillent au Centre Landry. **C'est pour cela que l'intimidation est considérée comme étant une infraction majeure.**

IMPORTANT

→ **Veillez prendre note** : que nos animateurs sont formés pour faire de l'animation en groupe ou des interventions mineures seulement. Les enfants qui présentent de gros problèmes de comportement qui nécessitent des interventions, **un pour un**, seront automatiquement retirés de l'activité en cours, mais aussi de toutes les activités offertes au camp de jour.

FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR

HORAIRE ET LIEUX

Horaire d'une journée type

7 h 30 à 9 h 00	Présence des enfants(activités libres) Gymnase
9 h 00 à 10 h 00	Rassemblement des groupes et activités
10 h 00 à 10 h 15	Collation et crème solaire
10 h 15 à 12 h 00	Activités
12 h 00 à 13 h 00	Dîner froid et crème solaire
13 h 00 à 14 h 30	Activités
14 h 30 à 14 h 45	Collation et crème solaire
15 h 00 à 15 h 30	Rassemblement des groupes et activités
15 h 30 à 16 h 00	Présence des enfants(activités libres)
16 h 00 à 17 h 30	Présence des enfants(activités libres) Gymnase

Pour un bon déroulement des activités, SVP toujours arriver à l'heure ou en aviser l'animateur responsable la veille.



Lieux :

Le camp de jour est situé à l'école Saint-Pie-X, au 720 Bd des Récollets. **Vous devez toujours venir porter et chercher votre/vos enfant(s) au Gymnase.**

Sorties et activités:

1 juillet	8 juillet	16 juillet	23 juillet	30 juillet	6 août
Fort Pie-X	Parcours ninja aventure	Improvisation	Animation : Bêtes et bibittes	Luma médiéval	Initiation au cirque & Fête fin de camp

Veillez noter que le camp de jour est fermé pour les enfants qui ne vont pas à la sortie.

La date limites d'inscription pour les activités est le 7 juin 2025.

LES GROUPES

Il y aura 6 groupes au camp de jour Pi-X. **Ces groupes auront un animateur(trice) qui leur seront attirés.** Les groupes seront formés suite aux inscriptions. **Vous et votre enfant connaîtront le groupe lors de sa première journée de camp. Voici les groupes pour l'été 2025 :**

4 ans	5-6 ans	7 ans	8 ans	9-10 ans	11-13 ans
-------	---------	-------	-------	----------	-----------

ARRIVÉE ET DÉPART DES ENFANTS

Arrivée

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp afin de signaler la présence de l'enfant à l'animateur. Ne pas tenir compte si l'enfant a l'autorisation d'arriver seul. **Si vous déposez vos enfants au camp sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si vos enfants décident de ne pas se présenter de la journée au camp de jour.**

Départ

Il est primordial d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp dans votre compte Amilia. Si une personne ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, les animateurs se réserveront le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. **S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir vos enfants avec cette personne, et ce, même si vos enfants la connaissent très bien.**



La feuille de présence est remplie à l'arrivée et au départ du camp de jour en tout temps auprès de l'animateur de votre/vos enfants !



LES VENDREDIS SERONT AU CENTRE LANDRY, NOUS VOUS DEMANDONS DONC D'ALLER PORTEZ VOS ENFANTS DIRECTEMENT AU 1954 RUE ST-FRANÇOIS D'ASSISE.

POUR LES PARENTS N'AYANT PAS DE MOYEN DE TRANSPORT, IL Y AURA UNE LISTE OÙ IL FAUDRA INSCRIRE VOTRE ENFANTS POUR QU'IL PRENNE L'AUTOBUS DE VILLE AVEC UN ANIMATEUR.

LES ANIMATEURS ATTENDRONT LES ENFANTS INSCRITS SUR LA LISTE ET QUITTERONT LE CAMP À 9H20.

SI VOUS ARRIVEZ EN RETARD, IL SERA DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE RECONDUIRE VOTRE ENFANT AU CENTRE LANDRY.

CECI NOUS PERMETTRA DE FAIRE DES GRAND JEUX AVEC LES DEUX CAMPS DE JOUR AINSI QUE D'OFFRIR UN APRÈS-MIDI FILM AUX ENFANTS.

MÉDICAMENT / MALADIE

Médicament

Dans le cas où un enfant doit recevoir un médicament prescrit, celui-ci doit être dans son contenu d'origine portant les renseignements suivants : nom de l'enfant, posologie et fréquence d'administration. De plus, **un formulaire d'autorisation à administrer un médicament devra être rempli et signer** par le parent pour que la personne responsable soit autorisée à donner le médicament.



TOUJOURS REMETTRE LES MÉDICAMENTS À L'ANIMATEUR RESPONSABLE. NE JAMAIS LES LAISSER À VOTRE ENFANT.

Maladie

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour son bien-être et éviter de contaminer les autres enfants. Si votre enfant ne se sent pas bien au cours de la journée, les parents seront avisés par téléphone et il est possible que nous demandions de venir le chercher.

Transport médical

En cas d'accident, si l'enfant doit partir en ambulance, **les frais de l'ambulance seront facturés aux parents.** Veuillez noter que lorsqu'un accident se produit dans les piscines de la ville de Trois-Rivières, ce sont les sauveteurs sur place qui prennent la décision pour le transport en ambulance.

FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR ... suite

DINER ET COLLATIONS

Diner

Tous les enfants dînent au camp de jour et aucun ne pourra retourner à la maison sur l'heure du midi. **Un lunch froid est obligatoire**, car nous n'avons pas accès à des fours à micro-ondes.

Collations

Deux bonnes collations par jour ainsi qu'une **bouteille d'eau**. Aucune friandise n'est permise.



Il est interdit d'apporter des arachides, des noix et/ou du beurre d'arachides.

Suggestions de repas amusants

Régale de souris : brochettes de cubes de fromage et de raisins.
Salade de la mer : laitue, thon, légumes, biscuits en forme de poisson.
Goût du Mexique : tortillas avec dinde et laitue garnies de salsa, piments.
Roulé au jambon : tortillas avec jambon, laitue, tomates et fromage.

Suggestions de collations

Fruits, légumes, barres tendres, fromage, yogourt etc.

AVIS ÉCRIT

Pour la sécurité de votre enfant, il vous faudra remettre un **avis écrit daté et signé** dans les cas suivants :

- ~ Si votre enfant doit quitter seul (seulement à partir de 9 ans) après le camp de jour. Dans ce cas, nous ne sommes pas responsables de son retour à la maison. (Seulement si vous n'avez pas rempli le questionnaire dans amilia)
- ~ S'il doit partir avec une personne non-autorisée. Dans ce cas, veuillez nous indiquer le nom de la personne qui viendra le chercher. (Pièce d'identité requise)



Ne laissez pas votre enfant seul avant l'arrivée de l'animateur. En aucun temps et sous aucun prétexte.

FRAIS DE RETARD

Dès 17h30, l'animateur contactera les parents. Si à 17h35, vous n'êtes pas arrivé, l'animateur téléphonera au numéro d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant.

Un supplément de 5 \$ par période de 5 minutes de retard sera facturé.

5 Minutes : 5\$ 10 minutes : 10\$ 15 minutes : 15\$

***Aucun animateur n'acceptera de paiement !**

INFORMATIONS IMPORTANTES

TENUE VESTIMENTAIRE

Pour des raisons de sécurité et de confort, nous demandons aux enfants de porter des vêtements de sports et des espadrilles. L'habillement doit permettre de **participer, sans contrainte, à toutes les activités**. Les enfants n'ayant pas de chaussure adaptée ne pourront pas faire certaine activité.



**Les espadrilles sont obligatoires.
Aucune sandale de type
« gougoune » ne sera tolérée.**



PROTECTION SOLAIRE

Nous recommandons le port d'une casquette ou d'un chapeau afin de protéger le visage et la tête des coups de soleil. **Il est de la responsabilité des parents d'appliquer la crème solaire avant l'arrivée de l'enfant au camp de jour.** Les animateurs verront à l'application de la crème solaire à l'heure des collations et du dîner ou au besoin selon la température



**S.V.P. veuillez identifier le
matériel et les vêtements de
votre enfant**



CRÉDIT D'IMPÔT

Le Centre Landry transmettra en février 2026 un relevé 24 à chaque famille ayant inscrit son ou ses enfants au camp de jour, aux semaines de prolongation et à la semaine de relâche. Il est donc important d'inscrire le nom du payeur et son numéro d'assurance social à l'endroit prévu dans votre compte Amilia.

**Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout
changement d'adresse postale.**



**Veuillez noter que si le numéro d'assurance social
du payeur n'est pas inscrit sur le formulaire
d'inscription, aucun relevé 24 ne sera produit.**



LISTE DU SAC À DOS

À apporter tous les jours :

- ✓ Un lunch froid et deux collations
- ✓ Une bouteille d'eau
- ✓ Une casquette ou un chapeau



- ✓ Un costume de bain
- ✓ Une serviette
- ✓ De la crème solaire

Interdit au camp de jour :

- ✓ Argent de poche
- ✓ Objets précieux
- ✓ Accessoires électroniques (cellulaires, mp3, etc.)
- ✓ Jouets



- ✓ Articles dangereux (canif, tire-roche, etc.)
- ✓ Bouteilles et/ou contenants de verre

Veillez noter que tout objet se trouvant dans la liste ci-haut sera confisqué pour la journée et remis aux parents.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, brisés et/ou volés.

*** D'autres activités gratuites peuvent s'ajouter au courant de l'été**

Les activités régulières sont planifiées par les animateurs du groupe de votre enfant. Tout au long de l'été, ils travaillent fort afin d'inventer des activités ludiques et enrichissantes pour les participants. Ces horaires sont approuvés par la coordonnatrice.

Bonne été à tous !